

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-371

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BCLCJ

45-2023-12-05-00005 - Approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Vallée du Loing - agglomération montargoise et Loing aval (1 page)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2023-12-05-00005

Approbation de la révision du Plan de Prévention
des Risques d'inondation de la Vallée du Loing
agglomération montargoise et Loing aval

L'arrêté préfectoral du 5 décembre 2023 approuve la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Vallée du Loing – agglomération montargoise et Loing aval, dans le département du Loiret. Son territoire couvre les 12 (douze) communes ainsi que les 2 (deux) établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme suivants : Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Corquilleroy, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Girolles, Montargis, Nargis, Pannes et Villemandeur, Agglomération Montargoise Et rives du Loing et Communauté de communes des Quatre Vallées. Cet arrêté peut être consulté en mairie des communes et aux sièges des EPCI précités. Le PPRI approuvé y est également tenu à la disposition du public ainsi qu'en préfecture du Loiret (Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique). L'ensemble de ces éléments est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret (<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI>).